

PHOENIX

Association Loi du 1^{er} juillet 1901 en cours de constitution
Siège : 3 bis, rue des Remises – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE L'ASSOCIATION PHOENIX EN DATE DU 16 AVRIL 2025

Le 16 avril 2025, à 9 heures, les premiers membres du Bureau de l'association PHOENIX (« **l'Association** ») se sont réunies à Saint-Maur-des-Fossés, à l'issue de l'assemblée générale constitutive.

Sont présents :

- **Monsieur Federico Moroni**
- **Monsieur Claude Guillot**
- **Monsieur Fernand Halimi**
- **Monsieur Federico Faga**

Monsieur MORONI, Président du Bureau, est présent de séance et désigne Monsieur GUILLOT en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le Bureau est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du règlement intérieur de l'Association (Résolution unique).

RÉSOLUTION UNIQUE

(Adoption du règlement intérieur de l'Association)

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article 11.6.1 (b) des statuts de l'Association, le Bureau est compétent pour établir et approuver le règlement intérieur.

En application de cet article, le Président présente un projet de règlement intérieur comportant 18 articles répartis sous 5 titres principaux :

- Titre I : Principes et critères d'adhésion
- Titre II : Membres, procédure d'adhésion et dispositions financières
- Titre III : Suspension et exclusion d'un membre
- Titre IV : Comités
- Titre V : Traitement des données personnelles.

Après en avoir délibéré, le Bureau adopte à l'unanimité le règlement intérieur de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.

Fait en un (1) un exemplaire signé électroniquement selon le procédé d'identification des signataires e-ASSP, conformément à l'article 1366 du Code civil. Dans ce cas, de convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service e-ASSP.

Nombre de pages du document : 3 Signatures : 4

Emetteur :

Signé par	Signature
Federico Moroni	
Claude Guillot	
Fernand Halimi	
Federico Faga	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"